



Visioconférence du 21 octobre 2022 sur «le transfert SSA »

Vendredi 21 octobre avait lieu une visioconférence entre la DG et les organisations syndicales pour faire le point sur le transfert des missions de Sécurité Sanitaire des Aliments.

L'alliance FO-CCRF/ CFTC-CCRF était représentée par Colette DEKONINCK, Johann PASCOT, Sébastien VAYSSETTE, Yannick WILWERT et Emilie PATTEYN.

La Directrice Générale a rappelé le calendrier :

- au 01/09/2023 : la DGCCRF sera partiellement désengagée
- au 31/12/2023 : la DGCCRF sera totalement désengagée.

Entre ces 2 dates, la DGCCRF restera engagée sur la remise directe pour maintenir une pression de contrôles et le transfert se fera de manière progressive, le tout de façon variable en fonction des directions.

- du 01/01 au 31/08, les choses se feront partiellement, tout cela va dépendre des 150 emplois qui vont arriver à la DGAL et qui seront répartis entre la DGAL, leur unité d'alerte et les services déconcentrés.

La Directrice Générale a rappelé qu'au 01/01/2023, l'activité de notre administration centrale passera à la DGAL en vertu du décret de l'attribution de la Sécurité Sanitaire des Aliments au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Elle considère que les activités jusqu'à traitées par la sous-direction 4 (produits et marchés agro-alimentaires) et l'unité d'alerte doivent être reprises par la DGAL.

Le PNE 2023 en SSA est distingué du reste du PNE et est en discussion avec la DGAL qui en assurera le pilotage.

En ce qui concerne la gestion des alertes, la DGAL élargit les missions de la MUS.

Pour la réalisation des enquêtes en 2023, ces dernières seront faites en partie par les agents CCRF puis au fur et à mesure des recrutements à la DGAL et de la montée en puissance des agents recrutés (avec l'aide des agents CCRF comme tuteurs), les agents DGAL prendront progressivement les enquêtes à leur charge. Ces agents, qui pour l'essentiel seront des contractuels, arriveront au printemps (formation plus courte que les techniciens recrutés par concours).

Le rôle des pôles C et des DRAAF reste à définir...

Le PNE (hors SSA) sera réajusté selon les agents présents dans les directions. Pour la Directrice Générale, ce qui importait était d'avoir un calendrier. **Mais l'alliance FO-CCRF et CFTC-CCRF a rappelé que les premiers concernés sont les agents, le facteur humain est primordial.**

La Directrice Générale a rappelé que les agents qui sont intéressés pour rejoindre la DGAL doivent se manifester et que cet intérêt n'engage à rien. Ils peuvent se rapprocher des services RH de la DGAL. La Directrice Générale a ajouté que c'est la DGCCRF qui a les éléments financiers pour la paye et que la DGAL doit prendre contact avec la DGCCRF pour avoir ces éléments. Un rapprochement avec la DGAL aura lieu pour faire le point.

En ce qui concerne les TN, leur volumétrie a été proposée par la DGCCRF et acceptée par la DGAL. Pour la hausse des prélèvements en PSPC, elle est due à la demande de la commission européenne. Pour les alertes, c'est la DGAL qui en aura la gestion et c'est elle qui décidera des actions à mener. En outre, il n'y aura par ailleurs plus de formation hygiène à l'école.

Pour les agents mutualisés SSA, soit ils ne le seront plus sur les missions SSA soit ils peuvent l'être sur d'autres missions ou alors pas du tout. Aucune réponse de niveau national, cela sera géré au cas par cas dans chaque direction : mesdames, messieurs, faites vos jeux !

L'alliance FO-CCRF / CFTC-CCRF a rappelé que la loyauté et la sécurité en alimentaire étaient fortement liées. La Directrice Générale a répondu qu'elle en avait conscience et qu'à ce titre, un groupe de travail a été créé à ce sujet et que cela se traduira par un protocole de coopération entre la DGCCRF et la DGAL.

L'alliance FO-CCRF / CFTC-CCRF a fait part de sa crainte sur la multiplication des donneurs d'ordre liée à ce transfert de missions (DGCCRF, DGAL, préfet). La Directrice Générale a répondu que l'agent devait rendre compte à son chef de service.

Concernant le PNE 2023, il ne fait plus référence au nombre de visites mais au nombre d'établissements. La Directrice Générale a répondu qu'en terme de communication, cela était plus parlant.